



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Service des Ressources Humaines
Bureau de la gestion collective
des enseignants du 1^{er} degré

Tarbes, le 14 mai 2025

Affaire suivie par :
Camille de MONTROND

Tél : 05.67.76.56.87
Mél : drh65grh@ac-toulouse.fr

Cité administrative Reffye
10 rue Amiral Courbet
BP 11630
65016 TARBES Cedex

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

s/c

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Objet: Appel à candidatures sur la mission de professeur des écoles maître formateur (PEMF) – rentrée scolaire 2025

La présente circulaire vise à recueillir les candidatures à la mission de maître formateur en vue de constituer un vivier.

I. MODALITES DE RECRUTEMENT

La mission de professeur des écoles maître formateur est annuelle et reconductible en fonction des besoins en formation et en tutorat des professeurs des écoles stagiaires.

Cet appel à candidatures concerne :

- ↳ Les titulaires du CAFIPEMF qui souhaitent continuer à exercer cette mission pendant l'année scolaire 2025-2026 ;
- ↳ Les titulaires du CAFIPEMF qui n'assurent pas cette année une mission de maître formateur, qui se porteraient volontaires à la rentrée 2025 ;
- ↳ Les enseignants qui se présentent aux épreuves d'admission du CAFIPEMF et qui sous réserve de leur réussite à l'examen se positionneraient pour exercer cette mission à la rentrée 2025.

Le recrutement d'un maître formateur pourra se faire après avis d'une commission départementale qui permettra d'éclairer la décision de l'Inspectrice d'Académie.

Seuls les candidats, n'exerçant pas cette mission cette année, seront auditionnés par ladite commission.

L'enseignant ayant reçu un avis favorable de la commission départementale intégrera le vivier et sera susceptible de se voir confier la mission de PEMF.

II. Conditions d'attribution de la mission

Madame l'Inspectrice d'Académie arrêtera le nom de l'enseignant à qui elle confiera la mission de PEMF pour l'année scolaire 2025-2026 en fonction des critères suivants :

- Le cycle d'enseignement (les trois cycles doivent être représentés),
- L'implantation géographique de leur école
- L'expérience en tant que maître formateur ou M.A.T, notamment en 2024-2025

L'enseignant retenu, exercera dans sa classe en qualité de maître formateur pour une année scolaire. Il bénéficiera d'une décharge d'enseignement de 33%, de l'indemnité de fonction et de l'indemnité de tuteur.

Des missions d'accompagnement d'alternants ou de contractuels pourraient être aussi proposés aux PEMF qui ne seraient pas sollicités dans un premier temps.

III. CALENDRIER ET PROCEDURE

Les enseignants souhaitant candidater doivent retourner, par courriel, **le formulaire de candidature** (Cf. annexe 2), **accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation pour le lundi 26 mai 2025 à 12 heures, délai de rigueur** à l'adresse suivante : drh65grh@ac-toulouse.fr.

Les entretiens devant la commission départementale se dérouleront dans le courant du mois de juin.

Les convocations seront transmises par voie électronique dans la boîte aux lettres i-prof. Il est donc conseiller de la consulter régulièrement.

A l'issue des opérations de recrutement, les candidats seront informés individuellement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes par courriel à l'adresse suivante : drh65grh@ac-toulouse.fr


Pour la Directrice Académique
Le Secrétaire général
Sébastien Bernard

L'Inspectrice d'Académie,

Anne MIQUEL VAL

Pièces jointes :

Annexe 1 : Fiche métier

Annexe 2 : Formulaire de candidature